



AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mars 2013, le conseil de l'arrondissement a adopté le *Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement* (AO-227);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3° qu'en date du 10 mai 2013, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce 16 mai 2013.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

